

Commune de **PAGNY-SUR-MOSELLE (54)**



REVISION DU

# **P**LAN **L**OCAL D'**U**RBANISME (PLU)

&

REVISION DU

# **P**ERIMETRE **D**ELIMITE DES **A**BORDS (PDA)

## **Annexe 3**

*Mémoire en réponse au procès-verbal de l'Enquête Publique conjointe*



# **RETOUR DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL CONCERNANT LE PAPI ET SON PLAN**

**From:** Geoffrey REMY  
**Sent:** Thu, 27 Nov 2025 15:49:28 +0000  
**To:** antoinelouterbach  
**Cc:** fabrice.futol@pagnysurmoselle.fr;CelineBaudon;Marianne PERRIN  
**Subject:** RE: Projet de révision du PLU de PAGNY-SUR-MOSELLE - PAPI Projet Beaume-Haie

Bonjour Monsieur Louterbach,

Je vous remercie pour l'envoi de ces éléments.

Je vous partage des éléments de contexte et description. La fiche action est en cours de relecture et donc non communicable en l'état. Le document PAPI est effet en cours de finalisation. Il sera déposé dans les prochaines semaines, sa labellisation sera effective avec une phase d'instruction par les services de l'Etat qui dure généralement entre 6 à 8 mois. L'étude préalable, portée par la commune de Pagny-sur-Moselle en 2011, a alimenté ces réflexions.

Comme évoqué par téléphone, et étant donnée la temporalité différente des projets inscrits dans le premier PAPI du bassin versant de la Moselle aval (plus de 100 actions inscrites pour 26 maîtres d'ouvrages différents), nous avons décidé, dans la stratégie, de proposer aux maîtres d'ouvrages et aux partenaires, un travail en deux temps (études pré-opérationnelles et précisions dans la définition des actions sur la première moitié du PAPI, soit 3 ans, et mise en œuvre des travaux dans la seconde partie du PAPI). Le projet de mise en œuvre d'une ZRDC sur le Beaume-Haie et reméandrage du Moulon sur Pagny-sur-Moselle, qui sera porté sous maîtrise d'ouvrage CCBPAM, rentre dans cette catégorie de projet à dimensionner plus finement en première partie du PAPI. La maîtrise foncière des terrains concernés, dès le lancement des études AVP/PRO, serait la garantie d'un déploiement efficace de l'action.

Objectifs (tirés de la fiche action 6.9 en cours de relecture) :

- *Ralentir les écoulements et écrêter les débits en amont de la zone urbaine de Pagny-sur-Moselle pour limiter/réduire les inondations par débordements du Beaume-Haie, tout en restaurant le fonctionnement du cours d'eau à l'amont de la zone de ralentissement dynamique des crues*
- *Redynamiser les écoulements du Moulon par réorientation du cours d'eau dans son talweg et reméandrage*

Contexte de l'action (tiré de la fiche action 6.9 en cours de relecture) :

*La commune de Pagny-sur-Moselle avait porté une étude hydraulique en 2011 (BE SOGREAH), au cours de laquelle des solutions de zone de rétention des eaux lors des crues (ZRDC) du Beaume-Haie et du Moulon avaient été proposées, en partie amont des zones urbanisées de la commune (cours d'eau en partie couverts). Lors de plusieurs échanges avec les élus de la commune, la communauté de communes et le Syndicat Moselle Aval, ainsi que certains propriétaires riverains, des alternatives de travaux avaient été identifiées. Il s'agira de poursuivre les études, de réaliser les études de justification économique et de mettre en œuvre les travaux, avec la maîtrise foncière des terrains.*

Description et modalités de mise en œuvre (tirés de la fiche action 6.9 en cours de relecture) :

Parmi les alternatives de travaux et compléments aux propositions faites par SOGREAH en 2011, les solutions suivantes, plus vertueuses et pérennes, pourraient être étudiées et mises en œuvre :

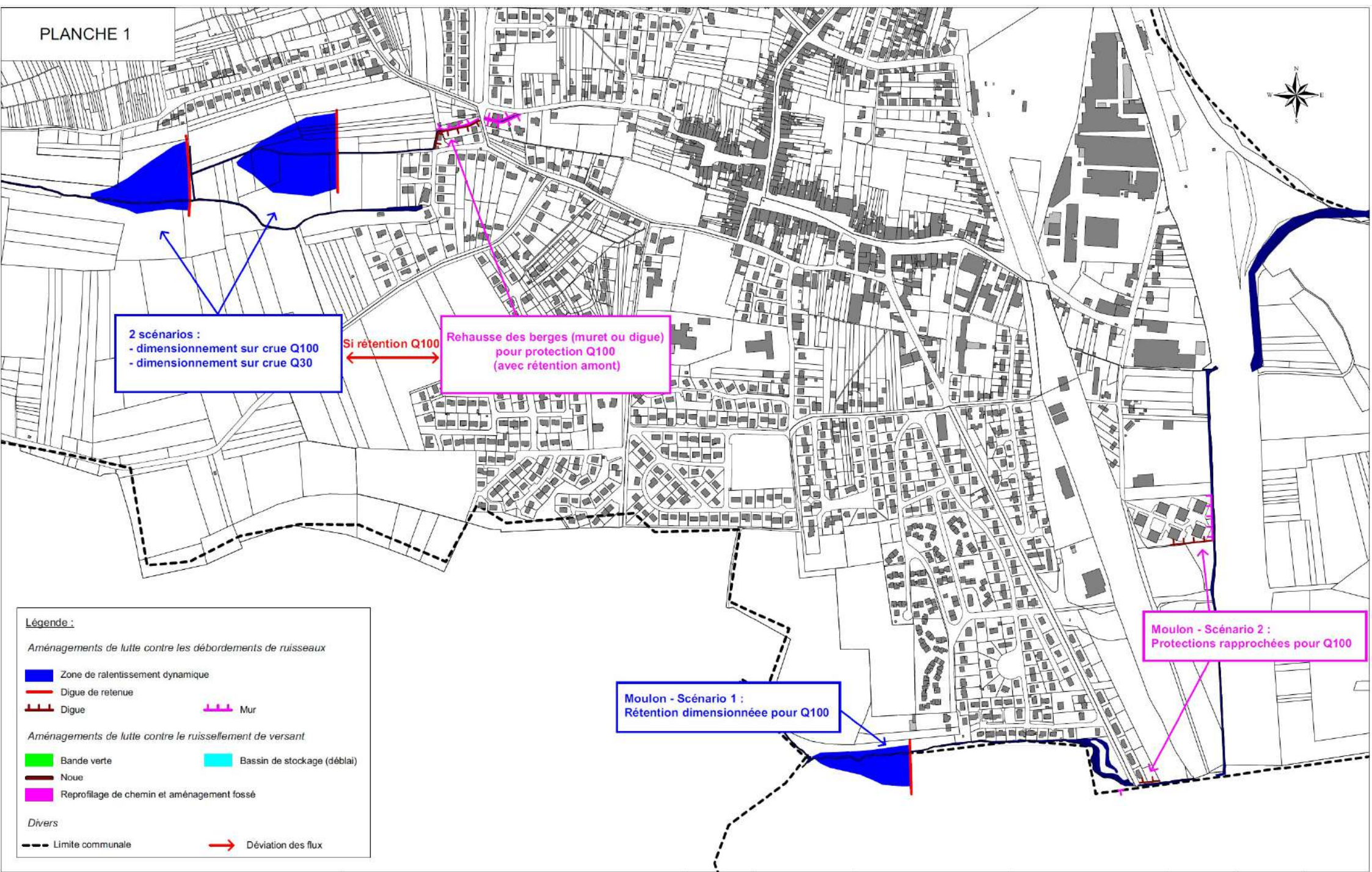
- **Sur le Moulon en amont de la traversée urbaine** : en remplacement du scénario de ZRDC proposé par SOGREAH → réorientation du lit mineur et ouverture d'un lit moyen en amont de la RD952, accompagnée au besoin de protections rapprochées des habitations (à noter l'intégration de plusieurs collectifs sensibles aux débordements de la Moselle et du Moulon dans la démarche 2025 de diagnostics de vulnérabilité du bâti, portée par Moselle Aval) ;
- **Sur le Beaume-Haie en amont de la traversée urbaine** : intégration d'une action de reméandrage du ruisseau perché en amont des ZRDC projetées, avec extension possible à terme de l'Espace Naturel Sensible sur lequel la CC Bassin de Pont-à-Mousson avait entrepris en 2019, avec l'appui de Moselle Aval et de la commune, des actions de rétablissement de la continuité écologique et restauration du cours d'eau ;
- **Au niveau de la confluence Beaume-Haie/Moselle** : amélioration du fonctionnement hydraulique et morphologique de la zone de confluence avec la Moselle par suppression des buses perchées problématiques.

Pour ces aménagements (ZRDC / protections rapprochées), une protection Q100 (affluents ou Moselle le cas échéant) sera recherchée.

**Phasage :**

- Etude de l'impact hydraulique des solutions alternatives à l'appui du modèle hydraulique global, étendu à terme à l'amont de la commune (FA 1.2 du PAPI), avec intégration du LIDAR HD de l'IGN (disponible 2025) ;
- Etude AVP-PRO des solutions alternatives, incluant une justification économique des aménagements au stade AVP. afin de comparer le coût du projet avec les bénéfices qu'il peut procurer en évitant des dommages pour certains événements. Cette analyse constituera un outil d'aide à la décision pertinent pour définir les aménagements à réaliser.
- Acquisitions foncières ou conventionnement
- Mise en œuvre des travaux

La synthèse des aménagements envisageables pour la lutte contre les inondations par débordement de cours d'eau du Beaume-Haie et du Moulon, issue de l'étude globale (SOGREAH, 2011) est présentée sous la carte ci-dessous :



**Légende :**

*Aménagements de lutte contre les débordements de ruisseaux*

- Zone de ralentissement dynamique
- Digue de retenue
- Digue
- Mur

*Aménagements de lutte contre le ruissellement de versant*

- Bande verte
- Bassin de stockage (déblai)
- Noue
- Reprofilage de chemin et aménagement fossé

*Divers*

- Limite communale
- Déviation des flux

Maître de l'ouvrage : Commune de Pagny-sur-Moselle Département : 54	Etude hydraulique et restauration sur les communes de Pagny-sur-Moselle et Prény  SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS ENVISAGEABLES POUR LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS PAR DÉBOULEMENT DE RUISSEaux ET RUISSELLEMENT DE VERSANT	N° Affaire :	4 63 1210	Établi par :	SDN	Véifié par :	PES	N° Plan		Indice		Format	
		Phase :	3	Date :	Janvier 2011	Date :	Février 2011		4		A		A3
		Echelle :	1/6 000e			Fichier :		Carte_synthese_amenagements_inond.wor					